

Règlement jeux concours

«Crédit Agricole Toulouse 31 - Bikini »

Article 1 :

Le Crédit Agricole Toulouse 31, dont le siège social est situé au 6 place Jeanne d'Arc 31005 Toulouse, organise, plusieurs jeux concours pour faire gagner des places pour des concerts au Bikini. Ces jeux sont gratuits et sans obligation d'achat.

Article 2 :

Deux catégories de jeux-concours sont présentes :

Jeux-concours dénommés « soirées curiosités » ouverts à toute personne physique majeure, et accessibles sur la page d'accueil du site du Crédit Agricole Toulouse 31. Les membres du personnel du Crédit Agricole Toulouse 31 et leur famille vivant sous le même toit ne peuvent pas participer à ce jeu.

Jeux-concours dénommés «concert affiche» ouverts à toute personne physique majeure, et accessibles sur la page d'accueil du Crédit Agricole Toulouse 31. Les membres du personnel du Crédit Agricole Toulouse 31 et leur famille vivant sous le même toit ne peuvent pas participer à ce jeu.

Ces 2 catégories de jeux-concours sont également relayées sur nos pages Crédit Agricole Toulouse31 de réseaux sociaux facebook et twitter, et sur le site de notre partenaire le bikini.

Article 3 :

Pour participer aux jeux concours «Crédit Agricole Toulouse 31 - Bikini», il suffit que l'internaute se rende, sur la page d'accueil du site Crédit Agricole Toulouse31, sur les pages facebook ou twitter de Crédit Agricole Toulouse31, ou sur le site du bikini, et remplisse correctement le formulaire.

Article 4 :

Il ne sera accepté qu'une seule participation par personne et par foyer, pour chacun des jeux.

Le Crédit Agricole Toulouse 31 se réserve le droit d'exclure toute personne n'ayant pas remplie correctement le formulaire.

Les gagnants seront tirés au sort pour chaque jeu. Les gagnants seront informés par mail.

Article 5 :

La participation aux jeux concours « Bikini » entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement. Toute contestation relative à son interprétation ou à son application sera soumise au Crédit Agricole Toulouse 31 qui tentera de trouver une solution amiable.

Article 6 :

Jeu « Soirées Curiosités » du 31 janvier 2011 au 03 février 2011

- 25 lots de 2 places « soirée curiosité du 10 février 2011 au Bikini », valeur indicative d'une place 5 €

Jeu « Concert Affiche » du 28 février 2011 au 03 mars 2011

- 8 lots de 2 places « concert de Têtes Raides du 11 mars 2011 au Bikini », valeur indicative d'une place 23 €

Jeu « Concert Affiche » du 14 mars au 17 mars 2011

- 8 lots de 2 places « concert de Maceo Parker du 23 mars 2011 au Bikini », valeur indicative d'une place 25 €

Jeu « Concert Affiche » du 04 avril au 7 avril 2011

- 8 lots de 2 places « concert de Yann Tiersen du 12 avril 2011 au Bikini », valeur indicative d'une place 22 €

Jeu « Soirées Curiosités » du 28 mars au 01 avril 2011

- 25 lots de 2 places « soirée curiosité du 14 avril 2010 au Bikini », valeur indicative d'une place 5 €

Les lots ne sont pas échangeables et ne pourront pas faire l'objet d'une contrepartie en espèces, en valeur, ou contre un autre lot. Le lot attribué ne peut donner lieu à contestation d'aucune sorte.

Article 7 :

Les noms des gagnants seront communiqués à toute personne en faisant la demande à l'adresse des jeux jusqu'au 31/08/2011.

Article 8 :

Un gagnant ne pourra s'opposer à la communication publicitaire gratuite de son nom et adresse (ville, département) sur supports écrits et que sa photo soit publiée afin de servir de témoignage, sauf s'il renonce à son lot. Le fait de participer implique l'acceptation pleine et entière du participant de l'ensemble des clauses du présent règlement.

Article 9 :

Tout lot refusé ou non réclamé, ne donnera pas lieu à un dédommagement et sera remise en jeu pour la prochaine personne sur la liste d'accueil. Ce dernier décline toute responsabilité pour tout incident survenant aux gagnants à l'occasion de la jouissance de leur lot.

Article 10 :

Le Crédit Agricole Toulouse 31 ne saurait être tenu pour responsable si pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'opération devait être modifiée, reportée, annulée partiellement ou totalement. Si les circonstances l'exigent, le Crédit Agricole Toulouse 31 se réserve la possibilité de remplacer un lot par un autre lot d'une valeur commerciale au moins équivalente.

Le présent règlement est déposé en l'étude de Maître LOPEZ Louis-Philippe, Huissier de justice, 21 rue du rempart 31000 Toulouse.

Il est disponible gratuitement sur simple demande, sans affranchissement, à l'adresse suivante : Crédit Agricole Toulouse 31 – Service Communication – Jeu-concours « Bikini » - 6 place Jeanne d'Arc – 31005 Toulouse.

Chaque participant peut exercer ses droits d'accès ou de rectification dans les conditions prévues par la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en s'adressant au siège social de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31, Service Communication, 6 place Jeanne d'Arc 31005 Toulouse.